

# CONTRAT TECHNIQUE

# CELINE CADDEO

Tour 2018/19



**Ce contrat technique fait partie intégrante du contrat de vente et doit être idéalement respecté pour le bon déroulement du spectacle. Aucun changement ou interprétation de ce contrat technique ne pourra être accepté sans l'accord préalable de la production. En cas de problème important, veuillez nous contacter rapidement. Il va sans dire que le lieu d'accueil du spectacle, quel qu'il soit, sera conforme aux normes de sécurité en vigueur. En annexe de ce contrat, vous trouverez nos différentes fiches techniques.**

Régis Quimbre : Régisseur Général - Tél 06 18 87 29 69 - Email : [regis.quimbre@sfr.fr](mailto:regis.quimbre@sfr.fr)

# CONTRAT TECHNIQUE RED LIVE MUSIC - CELINE CADDEO - TOUR 2018/19

## Merci de nous communiquer dès que possible :

- Horaires du spectacle, horaires de l'accès du public
- Plan d'accès du site
- Fiche technique complète de la salle/du lieu
- Nom et coordonnées de votre directeur technique
- Nous informer si des restrictions spécifiques sont imposées par votre municipalité ou les autorités locales

## **I. LA DUREE DU SPECTACLE**

Le spectacle de Céline CADDEO est d'une durée d'environ **90 minutes** sans entracte.

### Merci de nous communiquer en cas de plateau multi artistes :

- Le nom du ou des artiste(s)
- Planning de l'ordre et horaire de passage

## **II. BARS ET BUVETTES**

Cinq minutes avant le début du spectacle de Céline CADDEO, les bars et buvettes devront être éteints de toute lumière. Ils pourront rester ouverts. En revanche, ils ne devront en aucun cas gêner le bon déroulement du spectacle. Toutes les boissons seront vendues exclusivement dans des récipients en plastique ou en carton. Prévenez les concessionnaires de ces dispositions.

Le personnel de sécurité veillera à ce qu'aucun objet dangereux, bouteilles et boites ne pénètrent dans la salle.

## **III. PRESSE / PHOTOGRAPHES DE PRESSE**

Aucune interview de presse ne peut être organisée sans demande préalable et accord du Producteur, de l'Artiste ou de l'Attachée de Presse. Les photographes de presse, après accréditation par la Production, sont autorisés à prendre des photos SANS FLASH, sans être dérangeant pour les Artistes. En aucun cas, ils n'auront accès aux loges ni au plateau sauf accord de la production.

D'autre part, tout enregistrement vidéo de télévision régionale ou en interne ne pourra se faire qu'avec l'accord de la production.

## **IV. TRANSPORTS**

Prévoir une/des personne(s) et un/des véhicule(s) pour accueillir et/ou ramener le groupe à l'aéroport et/ou à la gare la plus proche suivant les horaires d'arrivées. En cas de déplacement du groupe en véhicules de tournée, l'organisateur veillera à prévoir un gardiennage des véhicules de la tournée dès leur arrivée jusqu'à leur départ.

## V. SCENE, MATERIEL ET PERSONNEL A FOURNIR

L'organisateur fournit : **la scène, le son, la lumière et le backline suivant les fiches techniques fournies en annexes.**

• **La scène** : Elle devra être équipée d'une boîte noire avec une dimension utile minimum de 8m d'ouverture par 5m de profondeur avec un escalier en arrière scène côté cour ou jardin éclairé pour l'accès des Artistes. En cas de scène extérieure, elle devra être bâchée, équipée d'une boîte noire avec une dimension utile minimum de 8m d'ouverture par 5m de profondeur avec un escalier en arrière scène côté cour ou jardin éclairé pour l'accès des Artistes et être équipée de deux ailes de son et d'un espace supplémentaire de 4m X 4m à la même hauteur que la scène pouvant accueillir la console retour (suivant fiche technique son fournie en annexe).

• **Le personnel** : Prévoir le personnel nécessaire pour le montage et démontage de la lumière, ainsi que pour le montage et démontage du son et du backline. Prévoir au minimum deux personnes pour effectuer les réglages lumière et ce dès l'arrivée de notre équipe technique.

Devront être présents du début des balances et ce, jusqu'à la fin du spectacle :

- le régisseur du lieu
- un électricien connaissant le lieu
- un technicien son
- un technicien lumière

## VI. CATERING

Le nombre de repas vous sera communiqué par le régisseur de la tournée.

Les horaires de repas seront fixés en accord avec le régisseur de la tournée.

Néanmoins, prévoir des repas avec entrées au choix, 2 plats chauds (avec au choix une viande et un poisson), boissons (soft et vin), fromages et desserts.

## VII. LOGES

**IMPORTANT** : les clés des loges (de préférence un passe unique) seront mises à disposition et remises au régisseur de la tournée dès son arrivée. Celles-ci vous seront rendues au départ du personnel de la tournée.

Nombre minimum de loges nécessaires : 3

- 1 loge – Cécile CADDEO
- 1 loge – Choristes
- 1 loge - Musiciens/Techniciens

## **Aménagement des loges :**

En cas d'aménagement de loges provisoires, prévoir de la moquette ou un revêtement de sol propre dans toutes les loges. Veiller au ménage des loges pour avoir une grande propreté de celles-ci en permanence. Toutes les loges devront être aménagées avant l'arrivée de l'équipe de tournée.

- Loge Céline CADDEO :

MINIMUM : deux chaises, un grand miroir (idéalement sur pied), une table de maquillage bien éclairée, un portant avec cintres, un WC privé (si possible, ou à proximité immédiate), un savon, une corbeille à papier, un chauffage d'appoint (en hiver) ou climatiseur (en été), deux prises de courant, plusieurs petites bouteilles d'eau plate (température ambiante) et deux serviettes éponge.

- Loge Musiciens / Techniciens et choristes :

MINIMUM : plusieurs chaises, un grand miroir (idéalement sur pied), une table de maquillage bien éclairée, un portant avec cintres, un WC privé (si possible, ou à proximité immédiate), plusieurs savons, une corbeille à papier, un chauffage d'appoint (en hiver) ou climatiseur (en été), deux prises de courant, plusieurs petites bouteilles d'eau plate (température ambiante) et autant de serviettes éponge que de personnes dans la loge.

## **Les douches :**

Prévoir minimum une douche (avec de l'eau chaude et froide) pour l'ensemble de l'équipe. Elles devront être accessibles, chauffées, propres et utilisables dès l'arrivée de l'équipe de la tournée jusqu'au départ de celle-ci. Merci de vous assurer de la capacité en eau chaude suffisante. Prévoir 10 grandes serviettes et plusieurs gels douches.

Veiller à l'entretien des lieux pendant toute la journée et toute la soirée. Si la salle n'est pas équipée de douche, pas de problème prévenez-nous.

## **Pour la scène :**

A fournir au régisseur dès son arrivée (en supplément de l'aménagement des loges) :

- 8 petites serviettes éponges de couleur sombre (noires si possible)
- 20 petites bouteilles d'eau

## **VIII. REGLEMENTATION / SECURITE**

L'organisateur s'assurera du respect des réglementations ERP, Code du Travail, normes françaises et européennes pour l'ensemble des installations du site et de son personnel, dont il sera seul responsable de la bonne application. L'accès au plateau et aux backstages sera exclusivement réservé aux personnes accréditées. Seules les personnes munies des laissez-passer « All Access » fournis par la production seront autorisées à pénétrer dans les espaces backstages. En cas de plateau multi-artistes, l'organisateur fournira des laissez-passer « All Access » au régisseur de tournée et ce, en nombre suffisant. La sécurité des Artistes et du public sera assurée et prise en charge par l'organisateur.

# CONTRAT TECHNIQUE RED LIVE MUSIC - CELINE CADDEO - TOUR 2018/19

Les agents de sécurité devront être qualifiés et en nombre suffisant. Des instructions particulières pourront leur être données par le régisseur de tournée.

## **IX. HORAIRES**

Les horaires d'arrivée de l'équipe, de balance et de repas vous seront communiqués par le régisseur de tournée, après avoir pris connaissance de l'horaire de l'ouverture des portes au public. En cas de plateau multi-artistes, merci de communiquer au plus vite au régisseur de la tournée le planning de passage ainsi que les horaires de balances.

## **X. ASSURANCES**

Tout matériel de la production ou salarié de la production, quel qu'il soit, déchargé sur le lieu du spectacle est sous l'entière responsabilité de l'organisateur. Ce dernier devra avoir contracté un contrat d'assurance contre les risques de vol, perte, intempéries, dégâts des eaux, incendie, bris, ou détérioration quelconque, ceci même en cas de grève, d'émeute ou de cataclysme. Il devra en fournir l'attestation à la production avant la date du spectacle. Ce contrat de base est susceptible d'être complété par un avenant au contrat que nous vous ferons parvenir dans les plus brefs délais, le cas échéant. Le non respect d'une clause du contrat technique et des éventuels avenants pourrait constituer un cas d'annulation du spectacle. Pour des raisons de sécurité, il est indispensable que l'organisateur local signale tout problème découlant de l'application de celui ci.

Ce contrat technique est arrêté à cinq pages et de dix paragraphes et fait partie intégrante du contrat de vente. Le respect de toutes ces clauses est important pour le bon déroulement du spectacle. Merci de nous en retourner impérativement un exemplaire signé par le responsable technique présent le jour du spectacle.

Fait à, \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires originaux,

LE PRODUCTEUR,

L'ORGANISATEUR,